CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ POUR LE SPECTACLE DU 24 AVRIL 2027

A. CRITÈRES GÉNÉRAUX POUR TOUS LES PATINEURS :

* Les frais de l'entraineur ainsi que du costume pour les Solos, Duos et Moments de gloire seront assumés par le patineur.

* Les pratiques se feront du 19 mars au 24 avril 2027.

* Les absences multiples ne seront pas tolérées afin de ne pas nuire à l'avancement des numéros. Les patineurs ne peuvent manquer qu'une seule pratique par numéro.

B. SOLO / DUO

* Être membre du CPA Saint-Hyacinthe pour la saison 2026-2027 au 1er décembre 2026.

* Être à sa 2e année consécutive au CPA ST-HYACINTHE.

*Pour cette année, les patineurs ayant obtenu un duo ou un solo lors du dernier spectacle pourront encore avoir leur solo ou leur duo même s'ils ne rencontrent pas les nouveaux critères. Ils auront jusqu'au 31 décembre 2027 pour réussir les tests exigés afin d'avoir leur solo ou duo pour le spectacle en avril 2028.

SOLO :

* Avoir réussi soit une danse star 8, soit le test d'habiletés star 8 ou le style libre complet star 8 au 31 décembre 2026.

*Un patineur ayant obtenu une médaille lors des championnats star 2027 pourra avoir un solo même s'il n'a pas réussi un test star 8.

DUO :

* Avoir réussi soit une danse star 6, soit le test d'habiletés star 6 ou le style libre complet star 6 au 31 décembre 2026.

C. TEMPS ACCORDÉ :

Le choix des musiques se fera après les choix des musiques pour les numéros de groupes.

1.DUO 2 minutes

Pour les durées des solos, nous nous référons aux catégories de compétition au 31 décembre 2026.

2. SOLO 1½ minutes (pré-juvénile, star 5, adulte bronze et argent)

2 minutes (juvénile, star 6 à 10, adulte or, maitre et maître élite)

2½ minutes (pré-novice, novice, junior compétition, senior compétition et star or)

D. MOMENT DE GLOIRE

* Être membre du CPA Saint-Hyacinthe pour la saison 2026-2027 au 1er décembre 2026.

* Être à sa 2ième année consécutive sur les glaces du privé du CPA ST-HYACINTHE.

* Ne pas participer à aucun solo ou duo.

* La durée du numéro est de 3½ minutes.

* Les frais de l'entraineur seront assumés par les patineurs (25$ chacun) pour l'ensemble des pratiques

* Le costume est au frais du patineur.

E. NUMÉROS DE GROUPE

* Être membre du CPA Saint-Hyacinthe pour la saison 2026-2027 au 1er décembre 2026.

* Les groupes seront formés par le comité du spectacle à la discrétion de celui-ci selon le nombre de patineurs, le thème du spectacle et le niveau des patineurs au 31 décembre 2026. Pour les groupes A et 1, le patineur devra être âgé de 10 ans au 1er juillet 2026.

*Les patineurs inscrits sur 4 parcelles privées et plus pourront participer à 2 numéros de groupe. Le coût des costumes sera assumé par le club.

*Les patineurs inscrits sur 3 parcelles privées et moins pourront participer à 1 numéro de groupe. Cependant, il y a possibilité de participer à un 2e numéro mais le patineur devra défrayer 35$ pour assumer les coûts du second costume.

* Pour le numéro des assistants de programme, il faut avoir complété 2 années comme assistant de programme sur les glaces du CPA St-Hyacinthe. Il y a des frais de 25$ pour le costume de ce numéro. Un patineur qui fait seulement ce numéro de groupe n'aura pas à assumer le coût du costume.

*Les patineurs âgés de plus de 25 ans pourront participer au numéro adulte mais ne pourront pas participer aux autres numéros de groupe. Le numéro se fera avec le nombre de patineurs adultes intéressés.

F. PATINAGE PLUS

* Être membre du CPA Saint-Hyacinthe pour la saison 2026-2027 au 15 janvier 2027.

* Les costumes et les entraineurs sont défrayés par le CPA St-Hyacinthe.

*Les patineurs inscrits en patinage plus et patinage plus pro participeront à un numéro de groupe. Les patineurs inscrits en patinage plus et en privé participeront à un seul numéro de groupe en patinage plus ou en privé à la discrétion du comité du spectacle. Si le patineur fait une parcelle en patinage plus et 4 parcelles en privé, il aura droit à 2 numéros avec les patineurs du privé.

*Un numéro spécial sera offert aux patineurs du patinage plus et patinage plus pro qui auront participé à la compétition Mes premiers jeux.

**Le CPA Saint-Hyacinthe se réserve le droit de modifier ses critères de spectacle en fonction des inscriptions reçues en début d'année.